

## **RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**

Présenté par Madjid Messaoudene

**Objet :** Voeu pour la libération de Salah Hamouri

Salah Hamouri, jeune franco-palestinien de 24 ans, condamné en juillet 2005 à 7 ans d'emprisonnement, a déjà passé 5 ans dans une prison en Israël.

Etudiant à l'Université de Bethléem, de père palestinien et de mère française, habitant Jérusalem Est, Salah Hamouri a été accusé d'appartenir au Front Populaire de Libération de la Palestine et d'avoir projeté d'assassiner le Rabbine Ovadia Yossef, chef du parti juif ultra-orthodoxe Shass. Aucune preuve n'a jamais été apportée à ces accusations portées par le tribunal militaire d'occupation d'Ofer en Cisjordanie, une juridiction totalement illégale au regard du droit international. De plus, Salah Hamouri a été contraint de céder à un honteux chantage : plaider coupable et n'écoper « que » de 7 années de prison ou bien contester ces accusations et être condamné au double.

Devant une telle injustice et une nouvelle violation des lois internationales de la part de l'Etat d'Israël, notre pays ne peut rester silencieux. Le président Sarkozy s'est engagé, suite à son élection, à porter secours à tous les Français en difficulté à l'étranger. Ce dernier a su user de moyens importants, diplomatiques et médiatiques, dans les affaires telles que celles du soldat franco-israélien Gilad Shalit, des français de l'Arche de Zoé, de Florence Cassez ou plus récemment de Clotilde Reiss. Aussi, nous ne pouvons que nous indigner de l'actuelle absence de réaction de Nicolas Sarkozy face à la situation dramatique de Salah Hamouri, de son refus de recevoir Denise Hamouri, la mère de Salah. Concernant le soutien dû par la France à ses ressortissants, il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures.

Par ailleurs, les positions exprimées par Monsieur Daniel Shek, Ambassadeur d'Israël en France, pour justifier l'incarcération de Salah Hamouri, ne sont pas acceptables. L'Ambassadeur indique que Salah Hamouri aurait été condamné à la prison, d'une part, pour avoir eu « le projet de fomenter des préparatifs » d'agression contre un rabbin qui « aurait pu » être assassiné, et d'autre part, d'être « membre du FPLP », considéré comme une organisation « terroriste ». Le FPLP, organisation légitime, est membre de l'OLP, représentant reconnu du peuple palestinien. Mais Salah Hamouri n'est pas membre du FPLP. Plus de vingt audiences de son procès ont été annulées, faute de témoins pour confirmer ces faits.

Ainsi, une autorité israélienne confirme ce que ne cessent d'exprimer toutes celles et ceux qui agissent en faveur de notre compatriote : il a été condamné non pour des actes mais pour des « intentions » qui lui ont été prêtées pour des raisons politiques.

Il est urgent de faire grandir l'exigence de sa libération, une exigence qui doit être portée par les plus hautes autorités de notre pays notamment par le Président de la République.

Le Conseil Municipal de Saint-Denis :

- exprime son entière solidarité à Salah Hamouri ainsi qu'à sa famille.
- soutient les demandes du Maire, Didier Paillard, auprès du Ministre des Affaires étrangères et de Patrick Braouezec, député, Président de Plaine Commune, auprès du Gouvernement, d'intervenir au plus vite en sa faveur,
- demande que la famille de Salah Hamouri soit reçue par le Président de la République,
- souhaite que ce dernier intervienne auprès du Président israélien afin que ce dernier crée les conditions de libération de Salah Hamouri.

Les membres de la séance privée du Conseil Municipal ont débattu sur ce vœu le 10 mars 2010.